

Accès aux données de l'Insee

Michel Isnard
Unité des Affaires Juridiques et Contentieuses



Le contexte

- Deux missions de l'Insee concernées
- Mission de diffusion pour les données statistiques
 - Tableaux statistiques
 - Cartes
 - Fichiers de données individuelles
- Mission d'aide au développement de la recherche
 - Tableaux sur mesure
 - Fichiers de données individuelles

Le contexte (2)

- Insee soumis au secret statistique (Loi du 7 juin 1951, article 6) :
 - Impossibilité de diffuser des « renseignements individuels »
 - Avant un délai de 75 ans pour les données « ménages »
 - Avant un délai de 25 ans pour les données « entreprises »,
 - Possibilité de dérogation via une procédure décrite plus loin

Les types de données diffusées

- Données sous forme tabulaire
- Données individuelles ne permettant pas l'identification directe ou indirecte
- Données individuelles permettant l'identification directe ou indirecte

Les données tabulaires et assimilées

- Diffusion de tableaux sur le site Internet de l'Insee
- Une mention spéciale pour le recensement de la population :
 - Informations diffusées selon la taille de la zone
- Cartes
- Diffusion par carroyage

Les données individuelles « anonymisées »

- Ne permettant pas l'identification directe ou indirecte des personnes
 - Fichiers « Grand Public »
 - Fichiers de Production et de Recherche (FPR)
- Fichiers Grand Public pour l'enquête Emploi et le RP
- FPR pour toutes les enquêtes, sauf celles à visée méthodologique.
- Diffusion :
 - Site Internet de l'Insee (Fichiers Grand Public)
 - Via le Réseau Quetelet (FPR pour les chercheurs)
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/fichiers-detail.asp>
 - A la demande

Les données individuelles confidentielles

- La loi du 7 juin 1951 crée le secret statistique qui interdit à l'Insee et aux SSM de transmettre à quiconque leurs données confidentielles
- ... mais il existe des dérogations

Les données individuelles confidentielles

- Procédure spécifique devant le comité du secret statistique :
 - Uniquement à des fins de recherche scientifique ou historique ou de statistique publique
 - Présentation d'un dossier devant le comité du secret statistique :
 - Présidé par un Conseil d'État (J. Gaeremynck)
 - Représentants des syndicats professionnels et salariés
 - Représentants des chercheurs
 - Représentants de la Cnil
 - Représentants des services producteurs

Les données individuelles confidentielles

- Procédure devant le comité du secret statistique :
 - Avis du comité
 - Accord de l'Insee (qui a toujours suivi l'avis du comité)
 - Décision des Archives de France
- La communication des données s'accompagne d'un transfert de la responsabilité pénale qui est la même que pour les statisticiens
 - Signature par les chercheurs d'une reconnaissance de ce transfert.

Les critères de l'examen

- Besoin des données confidentielles
- Quelle diffusion prévue des résultats ?
- Utilité des données pour le projet d'étude

Le délai d'obtention des données

- Quatre réunions du comité par an, décision entre 1,5 à 2 mois après le comité.
- Procédure mise en œuvre pour les chercheurs et/ou institutions ayant déjà reçu un avis favorable

Les données individuelles confidentielles

- L'Insee a décidé que les données confidentielles seraient accessibles via le CASD du Genes, sauf :
 - Pour les échantillons (nécessité d'avoir les noms, prénoms et adresses des personnes échantillonnées)
 - Les services statistiques ministériels dès que la sécurité de leur système d'information est équivalente à celle de l'Insee.

- Données transmises :
 - Pas les noms, prénoms ou le Nir (sauf nécessité)
 - Données identiques à celles utilisées par les chargés d'étude à l'Insee

Les différentes données mises à disposition

	Données « ménages »	Données « entreprises »
Fichier Grand Public	Quelques enquêtes	NON
FPR	OUI	NON
Confidentiels	OUI Identification indirecte	OUI Identification directe

Accès aux données de l'Insee

Merci de votre attention !

Contact
Michel ISNARD
Courriel : michel.isnard@insee.fr

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr  

Informations statistiques :
www.insee.fr / Contacter l'Insee
09 72 72 4000
(coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00